

# Création de la Fédération de l'expertise en assurance, FEDEA

À l'occasion de la fusion entre la Fédération des sociétés d'expertise (FSE), la Compagnie des experts agréés (CEA) et la Compagnie française des experts construction (CFEC), le comité de rédaction de L'Expert vous propose l'interview d'Emmanuel Villette, président de la FEDEA, et d'Olivier Boniface, vice-président de la FEDEA et représentant national de la Chambre Métier.

**Pouvez-vous nous relater la genèse du projet de fusion entre la Fédération des sociétés d'expertise (FSE), la Compagnie des experts agréés (CEA) et la Compagnie française des experts construction (CFEC) ?**

**Emmanuel Villette et Olivier Boniface :** Tout d'abord, nous tenons à saluer l'engagement de tous les acteurs de ce projet né il y a sept ans et qui aura été mené sur un temps long, mais toujours dans une dynamique d'échange, d'écoute et de respect des seuls intérêts de notre profession.

L'histoire de la CEA, de la CFEC et celle plus récente de la FSE ont, naturellement, parfois guidé les orientations souhaitées par chaque organisation, mais un solide et naturel consensus est né des idées et de la vision que nous avons tous d'une nouvelle et unique organisation représentant notre profession.

Les sociétés d'expertise ont considérablement évolué ces vingt dernières années, leur taille, leur modèle, les services qu'elles apportent ont muté, en même temps que les attentes des assureurs et des sinistrés, et sont légitimement orientées vers plus de transparence, de réactivité, d'écoute, d'accompagnement et de technicité.

Ces évolutions et la place grandissante de l'expertise au cœur de la chaîne de l'indemnisation, mais aussi dans une perspective émergente autour de la prévention ont mis en relief l'importance de faire naître une organisation unique et plus forte pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

**La FEDEA a été créée le 3 octobre 2024 et est active depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pouvez-vous nous présenter le fonctionnement de cette nouvelle fédération ?**

**EV :** La FEDEA est constituée des sociétés d'expertise en assurance et des adhérents, personnes physiques, regroupés au sein de la Chambre Métier.

La fédération assure la continuité de la représentation patronale et aussi d'une organisation représentative de notre branche professionnelle. Elle traite, entre autres, des sujets sociaux, économiques, juridiques, législatifs et réglementaires, de la production et de l'analyse de données statistiques.

La Chambre Métier, quant à elle, est chargée des travaux liés aux sujets métier. Elle participe au développement des compétences et aux organes de certification des experts et œuvre également à des actions de représentation.

Notre fédération est gouvernée par un conseil d'administration composé de seize représentants, dont dix issus des sociétés d'expertise et six issus de la Chambre Métier.

**Pouvez-vous nous en dire plus sur le fonctionnement de la Chambre Métier ?**

**OB :** Nous avons souhaité que la Chambre Métier soit à l'image de l'expertise de terrain et qu'elle constitue un espace de partage et de travail collectif au service de la profession.



Studio Fabur

**Olivier Boniface est vice-président de la FEDEA et représentant national de la Chambre Métier.**



FSE

**Emmanuel Villette est président de la FEDEA.**

Elle est ouverte à l'adhésion de tout expert qui choisira un des deux collèges qui la compose, le collège dommages-RC ou le collège construction-RC.

Les adhérents de chaque région élisent leurs représentants régionaux, lesquels élisent les onze représentants nationaux qui constituent le comité opérationnel.

Les représentants national et national adjoint, formation, technique dommages-RC, technique construction-RC et le délégué général métier siègent au conseil d'administration de la FEDEA.

#### **Quels sont les principaux défis que la fédération devra relever dans les années à venir ?**

**EV:** Unis, nous serons plus lisibles, mieux écoutés et entendus ! La FEDEA devra renforcer la présence de notre profession auprès des pouvoirs publics dans un contexte législatif et réglementaire en constante évolution. Une présence médiatique plus forte et plus régulière est nécessaire pour mettre en avant l'investissement sans faille de nos experts, dans leur quotidien et plus encore

lors de la survenance d'événements climatiques. Communiquer pour témoigner de notre indépendance est un défi d'importance.

#### **Si vous deviez résumer en quelques mots la vocation et les valeurs de la FEDEA, quelles seraient-elles ? Comment la fédération entend-elle garantir leur respect ?**

**EV:** La vocation de la FEDEA est de promouvoir notre profession, de représenter et défendre les intérêts de ses membres et, comme unique organisation représentative de notre branche, d'agir avec les partenaires sociaux pour que le dialogue social soit régulier et de qualité.

Les valeurs d'indépendance et d'impartialité sont ancrées dans notre fonctionnement, mais pour que les assurés, les assureurs et les pouvoirs publics en prennent la mesure, une de nos premières actions sera de publier notre charte de déontologie et d'indépendance.

**OB:** Grâce aux valeurs d'unité et d'engagement, nous pourrons promouvoir et défendre le métier

de l'expert en mettant en commun les savoirs des sociétés d'expertise et des professionnels de terrain.

**Comment la FEDEA compte-t-elle promouvoir la profession d'expert en assurance et attirer de nouveaux talents dans un contexte où les besoins en expertise sont croissants ?**

**EV :** Notre profession est riche de l'étendue des domaines de compétences qu'elle requiert, du haut niveau de technicité utile à la maîtrise des environnements industriels, financiers, bâtiment, mobilier/art et technologiques, ce qui lui confère un niveau d'attractivité incomparable. Il est important de mieux le faire savoir pour attirer plus de talents.

Afin de permettre au grand public de mesurer la valeur ajoutée de l'expertise et le rôle indispensable des experts dans le processus d'indemnisation de sinistres, nous prévoyons une communication média accrue, mais surtout régulière pour mieux nous faire connaître.

**Quel sera le rôle de la fédération dans la formation des experts en assurance ? Y aura-t-il des initiatives pour favoriser le développement des compétences ?**

**OB :** La formation et les compétences sont au cœur du projet, car au centre des enjeux de demain. L'ordonnance du 8 février 2023 et le décret du 3 décembre 2024 en sont une nouvelle démonstration ; nous avons développé depuis de nombreuses années un savoir-faire important au sein de notre filiale de formation et nous allons poursuivre cet engagement pour accompagner les experts dommages, construction et RC dans leur évolution et leur certification.

**La fédération se trouve au cœur du dialogue social dans le secteur de l'expertise. Quelles seront les priorités dans ce domaine ?**

**EV :** Nous serons très attentifs aux évolutions de la société et à l'impact des nouvelles technologies dans notre monde des services à l'assurance. Notre rôle est d'anticiper ces évolutions voire révolutions afin de faire en sorte que les conditions de travail de nos salariés soient optimales et répondent aux attentes des femmes et des hommes qui, chaque année, permettent le règlement de plus de deux millions de sinistres pour plus de 25 milliards d'euros d'enjeux.

**La FEDEA pourrait bénéficier de synergies en travaillant avec d'autres organisations et institutions françaises.**

**Quels types de partenariats envisagez-vous, et quels en seraient les bénéfices pour le secteur en général ?**

**EV :** Nous devons poursuivre et accentuer nos travaux avec France Assureurs et la Caisse centrale de réassurance (CCR) sur des sujets précis tels que les catastrophes naturelles, les nouveaux risques, la RGD et les datas.

L'Agéa, la fédération nationale des syndicats des agents généraux d'assurance, et les fédérations de courtiers en assurance devront également être nos interlocuteurs réguliers.

Les pouvoirs publics nous sollicitent de plus en plus fréquemment sur tous les sujets de prévention qui est un enjeu majeur pour la pérennité du système assurantiel français dans un contexte marqué par la très forte accélération des événements climatiques et donc la hausse du coût des sinistres et de la réassurance.

L'expertise aura un rôle important à tenir dans le développement de la prévention. À ce sujet, nous venons de signer une convention de partenariat avec l'Agéa et le ministère de la Transition écologique pour promouvoir la prévention sur tout le territoire.

Nous poursuivons des discussions constructives avec la Fédération française des experts automobile (FFEA) qui fait face à des enjeux et problématiques similaires aux nôtres.

**Quel message souhaitez-vous partager avec nous en guise de conclusion ?**

**EV :** La création de la FEDEA est l'aboutissement d'un important travail qui aura mobilisé toutes les énergies de la CEA, de la CFEC et de la FSE. Les votes à l'unanimité recueillis dans chacune des organisations témoignent de la force de l'engagement de tous et des intérêts de la profession qui ont été défendus. Le consensus autour de la création de la FEDEA devra nous guider pour toutes les actions que nous mènerons dans le futur et soyez convaincus de notre engagement pour défendre ses intérêts.

Au nom de la profession et de ceux qui l'ont fait grandir avant nous, je tiens à vous remercier d'avoir permis la naissance de la FEDEA. ●